

Règlement courses et parcours « Bougeons Pour Alzheimer » 2025

Organisation

L'association France Alzheimer 21 et l'UFR STAPS Dijon-Le Creusot organisent le dimanche 27 avril 2025 :

- Une course compétitive officielle de 10km
- Une course compétitive officielle de 5km

Ce sont des courses caritatives dont l'ensemble des bénéficiaires sont destinés à l'organisation d'activité et au soutien des malades atteints de la maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée ainsi qu'à leur famille sur le département de la Côte d'Or.

L'équipe d'organisation se réserve le droit de modifier le règlement en fonction des effectifs, des horaires à respecter, de la météo ou pour tout autre motif qu'elle jugera utile.

Tout engagement nécessite l'acceptation du règlement de course.

Retrait des dossards :

Sur présentation d'une pièce d'identité avec photographie.

Au magasin Terre de Running 6 bis rue du Cap Vert à Quetigny le vendredi 25/04/2025 de 14h00 à 18h30 et le samedi 26/04/2025 de 10h00 à 18h30,

Sur le site de la course le 27/04/2025 : de 8h30 à 9h45,

Une consigne sera à disposition pour déposer des effets personnels qui pourront être récupérés à l'arrivée.

Programme et circulation sur la voie publique

Pour toutes les courses et tous les parcours départs et arrivées au « Village France Alzheimer » à proximité du poste de secours de la plage du lac Kir.

Horaire des départs : 10km et 5 km : départ à 10h00

Pour les joëlettes, conformément à la réglementation des compétitions running 2025, celles-ci seront positionnées au départ à l'arrière des concurrents.

Pour les courses 10km et 5km, l'horaire étant prévisionnel, il est demandé aux concurrents d'être présents au minimum 45 minutes avant leur épreuve.

Course 10km :

Cette course est ouverte à toutes personnes à partir de la catégorie "Cadet U18" (année 2008) et plus.

Chaque inscrit devra se conformer à toutes les mesures de sécurité obligatoires, la propreté du site, des parcours et de ses alentours.

Course 5km :

Cette course est ouverte à toutes personnes à partir de la catégorie "Minime U16" (année 2010) et plus.

Chaque inscrit devra se conformer à toutes les mesures de sécurité obligatoires, la propreté du site, des parcours et de ses alentours.

Joëlettes :

Les courses de 10, 5km sont ouvertes aux joëlettes.

- Équipe : L'équipe est constituée d'un sportif transporté ainsi que 6 coureurs au maximum. La participation des mineurs est soumise à l'autorisation parentale et/ou du tuteur légal.
- Sportif transporté : La personne transportée est un coureur atteint d'une déficience mentale et ou physique reconnue ; il n'est pas soumis aux impératifs d'âge. Pour l'épreuve, le port du casque est obligatoire (casque cycliste). Tout coureur transporté non équipé ne pourra prendre le départ.
- Chaque participant sera équipé de dossard mais non inclus au classement général où figurera seulement la Joëlette.
- 1 seule puce sera affectée au groupe sur la joëlette.
- Pour des raisons de sécurité, il doit être maintenu un écart de 1m50 entre chaque joëlette pendant la course.

Equipes :

L'équipe peut être mixte,

Composée d'un minimum de 6 coureurs,

Une équipe peut avoir des coureurs inscrits sur chaque course.

Ces épreuves sont exclusivement réservées aux participants dûment inscrits et munis de leurs dossards. Les accompagnateurs sont interdits sur le parcours pendant le temps de course.

Les participants en fauteuil doivent être en mesure de manœuvrer et maîtriser leur matériel en toutes circonstances.

Les bicyclettes, engins à roulettes et/ou motorisés autre que les Joëlettes sont formellement interdits sur le parcours. Tout comme quelconques engins fabriqués artisanalement.

Les poussettes et les animaux ne sont pas non plus autorisés pour la course.

Les organisateurs sont très attachés au respect de l'environnement par tous les participants des épreuves qu'ils organisent. Ils rappellent que les coureurs doivent respecter l'environnement et en particulier les espaces traversés par les courses. Il est strictement interdit d'abandonner des déchets (papiers, emballages, gobelets...) sur le parcours. Des poubelles sont à disposition au point de ravitaillement. Elles devront être impérativement utilisées par les concurrents qui doivent conserver leurs déchets en emballages en attendant de pouvoir s'en débarrasser dans les lieux prévus à cet effet. La direction de course se réserve le droit d'attribuer des pénalités de temps ou de mettre hors course les concurrents jetant volontairement leurs déchets en dehors des zones délimitées.

Modalités d'inscription

Courses 10km et 5km :

Les inscriptions s'effectuent en ligne uniquement (**pas d'engagement sur place**) sur le site Finisher <https://www.finishers.com/course/bougeons-pour-alzheimer> du **1 octobre 2024 au 23 avril 2025 23h59**.

Les inscriptions sont limitées à 400 participants pour le 10km et 200 participants pour le 5km.

Les droits d'inscriptions (frais de prestataire compris) s'élèvent à :

- **Individuel :**
 - 10km : 18€
 - 5km : 12€
- **Joëlette :**

Lors de son inscription le coureur devra indiquer le nom de son équipe.

 - 10km : 10€ par coureur (gratuit pour le sportif transporté)
 - 5km : 5€ par coureur (gratuit pour le sportif transporté)
- **Equipe :**

Lors de son inscription le coureur devra indiquer le nom de son équipe.

 - 10km : 15€ par coureur
 - 5km : 10€ par coureur

Chaque participant se verra offert un cadeau souvenir de l'épreuve.

L'inscription sera valide et définitive lorsque toutes les pièces auront été fournies et le paiement effectué.

Aucun échange ou transfert d'inscription n'est possible, quel que soit le motif invoqué. Les coureurs qui rétrocedent leur dossard seront reconnus responsables en cas d'accident survenu ou provoqué par le remplaçant durant l'épreuve. Il y aura une possibilité de remboursement de l'inscription uniquement sur présentation d'un certificat médical de contre-indication daté et envoyé avant la clôture des inscriptions.

La personne pourra choisir entre le remboursement intégral des droits d'inscription ou faire un don à l'association France Alzheimer qui lui délivrera une attestation de don.

Justificatifs

Pour les courses 10km et 5km, les justificatifs seront demandés lors de votre inscription en ligne. Il vous sera demandé :

Pour les licencié(e)s :

- Une **licence Athlé** Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un Pass' J'aime Courir délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. Attention : les autres licences délivrées par la FFA (santé, encadrement et découverte) ne sont pas acceptées.
- **Une licence sportive**, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous les moyens, la non-contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivré par une des fédérations suivantes :
 - Fédération des Clubs de la Défense (FCD)
 - Fédération Française du Sport Adapté (FFSA)
 - Fédération Française Handisport (FFH)
 - Fédération Sportive de la Police Nationale (FSPN)
 - Fédération Sportive des ASPTT
 - Fédération Sportive et Culturelle de France (FSCF)
 - Fédération Sportive et Gymnique du Travail (FSGT)
 - Union Française des Œuvres Laïques d'Éducation Physique (UFOLEP)

Pour les non licencié(e)s :

Majeurs :

- L'attestation du Parcours Prévention Santé (<https://pps.athle.fr/>) valide.

Mineurs :

- Le questionnaire de santé. Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le sportif mineur attestent que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée datant de moins de 6 mois.
- L'autorisation parentale pour la participation à la course.

Pour les participants étrangers :

Certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition. Ce certificat doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue française, une traduction en français doit être fournie.

Attention : Depuis le 1er janvier 2019, les licences de triathlon, course d'orientation et pentathlon moderne ne sont pas acceptés pour participer à une épreuve de running.

Joëlette : La personne de la joëlette doit fournir un certificat médical permettant de valider médicalement indiquant que la personne peut, sans difficulté particulière, participer à la durée et aux conditions météorologique de l'épreuve.

Responsabilité civile et garantie personnelle "individuelle accident", épreuve sur site

Les personnes participent à la compétition sous leur propre et exclusive responsabilité en cas de vols, pertes, ou détérioration d'objets, comme en cas d'accident ou de défaillance consécutifs à un mauvais état de santé, ou en cas de non-respect du présent règlement.

Tout dossard est individuel et en est sa propriété. En aucun cas, il ne peut le céder à une tierce personne. Le dossard devra être rendu aux organisateurs à la fin de la course

L'association France Alzheimer 21 dans le cadre de cette épreuve pédestre, a contracté une assurance couvrant les risques en responsabilité civile des organisateurs, des bénévoles et des participants.

Les licenciés bénéficient d'une assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres concurrents (non licenciés) de souscrire une garantie personnelle "individuelle accident". Si ceux-ci n'adhèrent à aucun contrat de ce type, chaque participant déclare solennellement en s'inscrivant et en adhérant au présent règlement refuser de souscrire une garantie personnelle « individuelle accident » et ce en toute connaissance de cause.

Surveillance médicale

Un poste de secours fixe, une ambulance et un médecin assureront le suivi médical pendant toute la durée de la compétition.

Classement et récompenses

La remise des récompenses est programmée au village « France Alzheimer » à partir de 11h30.

Les courses 10km et 5km feront l'objet d'un chronométrage et d'un classement. Ce classement sera publié sur les sites de la FFA 21, France Alzheimer 21, ainsi que sur tous les médias choisis par l'organisateur.

Des récompenses diverses (médailles, autres) pour :

- Les 3 premier(es) hommes et femmes du classement scratch 10km, et 5km
- Les premiers de chaque catégorie avec possibilité de regroupement de catégories M,
- La 1° joëlette, (La joëlette, le coureur transporté accompagné de tous les coureurs ayant pris le départ. Une tolérance sur l'abandon pour cause blessure d'un seul coureur sera accepté).
- L'équipe totalisant le plus de participants sur l'ensemble des 2 courses.
- L'équipe dont les 3 premiers coureurs, hommes et femmes, totaliseront le temps le plus faible sur le 5km et le 10km.

Il n'y aura pas de cumul de récompenses avec le classement « scratch ».

Les coureurs par équipes participent également au classement individuel.

Les lots énoncés sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés.

Présence obligatoire des lauréats lors du podium protocolaire, aucun lot ne sera envoyé en cas d'absence.

Droit à l'image

Des photos et vidéos seront effectuées dans le cadre de cette journée, dont les contenus seront publiés sur les divers médias et réseaux sociaux dont disposent l'organisateur et ses partenaires et pourront être utilisés à des fins commerciales.

Annulation

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle, d'arrêté préfectoral, de requête de l'autorité administrative ou de tout autre motif indépendant de la volonté des organisateurs ou de toute autre circonstance susceptible de mettre en danger la

sécurité des concurrents, les organisateurs se réservent le droit d'annuler les épreuves, ou d'y mettre fin à tout instant, sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement ou versement d'indemnité.

Points de ravitaillement

Un point de ravitaillement intermédiaire sera proposé au passage vers le point de départ.

Les ravitaillements personnels sont autorisés et devront être déposés à partir de 9h00 à l'organisateur de la course. Ils seront conservés sur une table à part du ravitaillement collectif.

Un athlète qui se procure des rafraîchissements ou des ravitaillements en dehors des postes officiels, par le biais de tiers est averti dès la première infraction et sera disqualifié dès l'infraction suivante. Un athlète peut porter avec lui, tout ravitaillement ou toute boisson, à condition que ce soit depuis le départ ou récupération à un poste officiel

Des zones de propreté seront mises en place, après la zone de ravitaillement, pour jeter vos déchets.

Port de dossard

Les dossards doivent être portés tels qu'ils sont remis et ne doivent pas être coupés, pliés ou obstrués de quelque manière que ce soit. Il doit être porté devant de façon à être entièrement visible, il ne doit pas être rentré dans le short de l'athlète

Adhésion au règlement

L'inscription à la course "Bougeons pour Alzheimer" vaut adhésion expresse :

- Au présent règlement et en particulier l'acceptation pour chaque participant de voir figurer son nom, prénom et photos dans les médias, sur internet et sur tout document et plaquette que l'organisation et ses partenaires seraient amenée à créer et à diffuser après l'épreuve
- A l'engagement pour chaque participant de respecter les différents protocoles sanitaires mis en place par l'organisation.